RELANCE DES LOISIRS TOUT 9 INC.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2024

RELANCE DES LOISIRS TOUT 9 INC.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2024

SOMMAIRE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

Bilan	1
Évolution de l'actif net	2
Résultats	3
Flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5

Aux membres de RELANCE DES LOISIRS TOUT 9 INC.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de RELANCE DES LOISIRS TOUT 9 INC. (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif[, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.

Montréal (Québec)

MNP SENCRL, srl[1]

14 mars 2025

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A111929

RELANCE DES LOISIRS TOUT 9 INC.

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
	$	$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	532 504	561 008
Comptes clients et autres créances - note 3	33 907	22 432
Frais payés d'avance	6 883	6 883
	573 294	590 323
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - note 4	42 009	54 767
	615 303	**645 090**
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs - note 5	27 389	37 308
Revenus reportés	105,795	93 547
	133 184	130 855
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	42 009	54 767
NON AFFECTÉ	440 110	459 468
	482 119	514 235
	615 303	**645 090**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Delafosse, Laurence Digitally signed by Delafosse, Laurence Date: 2025.03.18 22:11:34 -04'00' , administrateur

Corinne Beaudoin , administrateur

RELANCE DES LOISIRS TOUT 9 INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Investi en Immo-bilisations	Non affecté	**2024**	**2023**
	$	$	$	$
SOLDE AU DÉBUT	54 767	459 468	514 235	498 909
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 758)	(19 358)	(32 116)	15 326
SOLDE À LA FIN	**42 009**	**440 110**	**482 119**	**514 235**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RELANCE DES LOISIRS TOUT 9 INC.

RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
	$	$
PRODUITS		
Subventions et entente de service		
Fédérales	24 937	23 310
Provinciales	151 909	214 851
Municipales	201 000	195 776
Entente de service municipal (Chalet Laurier)	50 000	55 483
Revenus d'activités	510 012	400 983
Dons et commandites	12 756	28 591
Autres revenus	81 582	79 587
	1 032 196	998 581
CHARGES		
Salaires et charges sociales	692 112	631 792
Frais Tedy	10 426	8 163
Frais de formation	3 758	3 133
Dépenses reliés aux activités - note 6	224 262	219 778
Frais de déplacements	395	895
Publicité et frais de représentation	9 755	11 734
Frais de réunion	1 533	1 821
Télécommunication	6 858	6 052
Assurances	4 784	2 397
Taxes, permis et cotisations	1 455	1 287
Dépenses de bureau	20 029	19 279
Honoraires professionnels	53 984	42 596
Amortissement	12 758	14 820
Frais de carte de crédit	17 447	15 378
Intérêts et services bancaires	4 756	4 130
	1 064 312	983 255
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**(32,116)**	**15 326**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RELANCE DES LOISIRS TOUT 9 INC.

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(32,116)	15 326
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	12 758	14 820
	(19 358)	30 146
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(11 475)	11 357
Frais payés d'avance	-	(1 973)
Créditeurs	(9 919)	24 698
Revenus reportés	12 248	22 154
Apports reportés	-	(26 930)
	(9 146)	29 306
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(28 504)	59 452
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	-	(15 246)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(28,504)	44 206
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	561 008	516 802
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	532 504	561 008
Représentée par :		
Encaisse	532 504	561 008

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RELANCE DES LOISIRS TOUT 9 INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2024

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme RELANCE DES LOISIRS TOUT 9 INC. est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), et est exempt des impôts sur le bénéfice. Il offre des activités de loisirs pour la population du Plateau Mont-Royal.

2 MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations
La préparation des états financiers dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation de leur valeur recouvrable nette. Le recouvrement des comptes clients et des subventions à recevoir est également sujet à certaines estimations et hypothèses. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits
L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Les inscriptions aux activités sont comptabilisées comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

Les produits de dons et autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Apports reçus sous forme de services
L'organisme reçoit des apports sous forme de services (locaux), lesquels sont utilisés dans le cadre du fonctionnement courant de l'organisme. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de service, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

2 MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous:

Description	Méthode	Taux
Équipement d'activités	Amortissement dégressif	25%
Équipement de bureau	Amortissement dégressif	20%
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30%

Dépréciation d'actif à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque les circonstances indiquent qu'ils ne contribuent plus à la capacité de l'organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés aux actifs à long terme est inférieure à leur valeur comptable nette. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur ou sur son coût de remplacement. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers :
L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs, à l'exception des sommes à remettre à l'État.

Dépréciation :
Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

3 COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2024	2023
	$	$
Comptes clients	-	3 432
Subventions à recevoir	33 907	19 000
	33 907	22 432

4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024			2023
	Coût	Amortis-sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Équipement d'activités	100 842	74 293	26 549	33 186
Équipement de bureau	58 401	48 241	10 160	14 514
Équipement informatique	45 363	40 063	5 300	7 067
	204 606	162 597	42 009	54 767

5 CRÉDITEURS

	2024	2023
	$	$
Fournisseurs et frais courus	14 659	21 663
Salaires à payer	2 956	4 690
Sommes à remettre à l'État	9 774	10 955
	27 389	37 308

6 DÉPENSES RELIÉS AUX ACTIVITÉS

	2024	2023
	$	$
Entretien et réparation	6 090	2 284
Dépenses d'activités	138 555	140 154
Honoraires contractuels	79 617	77 340
	224 262	219 778

7 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs. Les créditeurs sont généralement payés dans un délai court.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont les subventions à recevoir. Les subventions proviennent d'organismes reconnus et font l'objet d'ententes.